



Département de Seine et Marne
Maison de la Sécurité et de la Prévention
Service Police Municipale
FB/MD/MM

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE
N°2025 - 11510
« NEUTRALISATION D'EMPLACEMENTS DE
STATIONNEMENT PARKING PUBLIC F. MITTERRAND
DU JEUDI 13 AU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025 »

Le MAIRE de VILLEPARISIS

Vu, la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5 et suivants L 2213-1 et suivants,

Vu, le Code de la Sécurité Intérieure et notamment son article L 511-1,

Vu, le Code de la Route, notamment les articles R 417-10 et L 325-1,

Vu, le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

Vu, l'arrêté municipal n°2025 - 10235 du 16 janvier 2025 réglementant le stationnement en zones blanche et bleue et les emplacements réservés sur le parking François Mitterrand,

Vu, l'arrêté municipal 2019/03754 du 14/10/2019 relatif à la lutte contre les bruits et les nuisances sonores,

Vu, l'arrêté du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 02 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu, l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière, modifié,

Vu, l'autorisation du Maire à la société EARL DEMASSIET, 4 rue Verte à HOUTKERQUE (59470) pour la vente éphémère de pommes de terre le vendredi 14 novembre 2025 entre 08 heures 30 et 18 heures,

Considérant, qu'il y a lieu de réserver douze emplacements de stationnement le long du groupe scolaire de l'école Barbara sur le parking public François Mitterrand à Villeparisis (77270), à partir du jeudi 13 novembre 2025 à 18 heures jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 à 18 heures afin d'y stationner un poids lourd permettant la vente ambulante de pommes de terre,

Considérant, qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires dans l'intérêt de la sécurité publique

Accusé de réception en préfecture
6795170594-2025-0801-M25-1516-AR
Date de télétransmission : 31/10/2025
Date de réception préfecture : 31/10/2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur DEMASSIET, gérants de la société EARL DEMASSIET, sis 4 rue Verte à HOUTKERQUE (59470) est autorisé à vendre des pommes de terre, le vendredi 14 novembre 2025 entre 08 heures 30 et 18 heures, sur le parking public François Mitterrand.

ARTICLE 2 :

Douze emplacements de stationnement sur le parking public François Mitterrand le long du groupe scolaire Barbara seront neutralisés et exclusivement réservés à l'installation d'un poids lourd servant à la vente éphémère de pommes de terre. Cette interdiction d'arrêt et de stationnement sur les douze emplacements prendra effet le jeudi 13 novembre 2025 à partir de 18 heures jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 à 19 heures.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté déroge à la réglementation relative au stationnement en zones blanche et bleue et des emplacements réservés sur le parking François Mitterrand, en vertu de l'arrêté municipal en vigueur.

ARTICLE 4 :

Des barrières de police seront mises en place par les Services Techniques de la ville pour réserver lesdits emplacements.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté déroge à la réglementation relative à la lutte contre les bruits et nuisances sonores en vertu de l'arrêté municipal en vigueur. Les bruits et nuisances sonores engendrés sont ponctuels et autorisés par le présent arrêté.

ARTICLE 6 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux.

Les véhicules contrevenants seront verbalisés et pourront être placés en fourrière par les forces de Police en application de l'article R.417-10 /II/ 10^{ème} alinéa du Code de la Route.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication.

ARTICLE 8 :

Ampliation :

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Directeur de la Police Municipale

Monsieur le Directeur des Services Techniques

Madame la Commissaire de la circonscription de la police Nationale de Villeparisis

Monsieur DEMASSIET, 4, rue Verte à HOUTKERQUE (59470)

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire.

Villeparisis, le 23 octobre 2025

Le Maire, Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251030-PM25_11510-AR
Date de télétransmission : 31/10/2025
Date de réception préfecture : 31/10/2025